



RH N° 218/25

DECISION
CONCOURS DE RECRUTEMENT
-Technicien 3^{ème} grade-

04 Sept 2025

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA MAISON DE L'ARTISAN ;

Vu le Dahir n° 1-99-190 du 13 jourmada I 1420 (25 août 1999) portant promulgation de la loi n° 52-99 modifiant le Dahir n° 1-57-177 du 29 kaâda 1376 (27 juin 1957) relatif à la création de la Maison de l'Artisan ;

Vu le Dahir n° 1.58.008 du 4 chaabane 1377 (24 février 1958) portant statut général de la fonction publique ;

Vu la circulaire du Chef du Gouvernement n° 24/2012 du 6 al hijja 1433 (22 octobre 2012) relative aux procédures de recrutement dans les établissements et entreprises publics ;

Vu le décret n° 2.05.72 du 29 chaoual 1426 (02 décembre 2005) relatif au statut particulier du corps interministériel des techniciens ;

Vu la décision du Ministre chargé de la modernisation des secteurs publics n° 2842.06 du 26 kaâda 1427 (18 décembre 2006) fixant les modalités d'organisation du concours de recrutement au grade de technicien de 3^{ème} grade au Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie Sociale, secteur de l'Artisanat et de l'Économie sociale ;

Vu le statut du personnel de la Maison de l'Artisan (MDA) ;

Vu la Loi des Cadres de la Maison de l'Artisan de l'année 2025.

DECIDE

Article 1 : La Maison de l'Artisan organise un concours pour le recrutement **d'un Technicien 3^{ème} grade, le dimanche 12 octobre 2025 à Rabat.**

Article 2 : Ce concours est ouvert aux candidats répondants aux conditions suivantes :

- Être de nationalité marocaine ;
- Être âgé(e) de 40 ans au plus à la date du concours ;
- Disposant d'un diplôme de technicien spécialisé délivré par l'un des établissements de formation professionnelle créés conformément au décret n° 2-86-325 du 5 jourmada I 1407 (9 janvier 1987) instituant un régime général des établissements de formation professionnelle, tel qu'il a été modifié et complété, ou d'un des diplômes équivalents conformément aux dispositions réglementaires en vigueur dans l'une des spécialités ci-dessous :





Profil	Diplôme	Spécialités
Infographiste (Technicien 3 ^{ème} grade)	Titulaire d'un Diplôme de Technicien Spécialisé	Infographie : Production graphique / Graphisme / Web Design / Art Graphique (Ou équivalent).

Article 3 : Le dossier de candidature comprend les éléments ci-après :

- Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Directeur Général de la Maison de l'Artisan ;
- Le formulaire de candidature dûment rempli (disponible sur www.mda.gov.ma ou www.emploi-public.ma) ;
- Un Curriculum vitae actualisé ;
- Une copie certifiée conforme de la CIN ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme (le cas échéant l'équivalence du diplôme pour tout Diplôme étranger ou issu d'un établissement privé) ;

Article 4 : Le concours comprend des épreuves écrites et orales :

- L'épreuve écrite aura lieu le **dimanche 12 octobre 2025 à 9h00**. Les candidats, retenus lors de la phase de la présélection, seront informés du lieu de l'épreuve écrite par voie postale ou électronique ;
- Seuls les candidats retenus à l'issue des épreuves écrites seront convoqués pour passer les épreuves orales ;

Article 5 : Modalités de candidature :

- Les dossiers de candidature doivent être déposés ou envoyés par voie postale à l'adresse suivante : Maison de l'Artisan : 6, Tarik Al Marsa, les Oudayas, Rabat, BP 10030 ; et ce **au plus tard le mercredi 24 septembre 2025 à 16h30**.
- Tout dossier incomplet ou parvenu après la date limite de dépôt susmentionnée sera automatiquement rejeté.

Article 6 : La présente décision, la liste des candidats retenus ainsi que la liste d'attente seront publiées à l'issue des épreuves orales dans les locaux de la Maison de l'Artisan et publiés sur les sites : www.emploi-public.ma et www.mda.gov.ma.

Directeur Général
Maison de l'Artisan

M. Tarik SADIK

